



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# BULLETIN OFFICIEL DES IMPÔTS

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

**P.B.O. J-13-06**

**N° 27 du 14 FEVRIER 2006**

MOUVEMENTS DE MUTATION DES AGENTS DE CATEGORIES A, B ET C.  
COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LA CAMPAGNE DE MUTATION 2006

**Bureau H 3**

## PRESENTATION

La présente note comporte, à l'intention des services de directions et des agents candidats à mutation, un complément d'information concernant la campagne de mutation en cours. Il vise des opérations de réorganisation administrative et des créations de structures nouvelles décidées récemment, notamment dans le cadre des CTPD et CTPS tenus après le CTPC « emplois » pour 2006.

Dans le cadre de ces opérations, des demandes de mutations nouvelles ou rectificatives doivent être formulées par les agents de façon manuscrite (c'est-à-dire hors procédure SIAMDOC/AGADIR), en précisant, pour chaque voeu, son rang de classement par rapport à ceux exprimés dans une éventuelle demande initiale.

Les développements qui suivent se rapportent respectivement aux :

- nouveaux emplois proposés pour le mouvement de mutations 2006 ;
- transferts et délocalisations de services.

Les demandes de mutation qui interviendraient à la suite de la publication du présent PBO seront transmises par les directions au bureau H3 (**Catégories A et C : fax 01 53 18 95 32 - Catégorie B : fax 01 53 18 95 34**) au plus tard **le 28 février 2006**.

•

## I. EMPLOIS NOUVEAUX OFFERTS DANS LE CADRE DU MOUVEMENT DE MUTATIONS 2006

Après la tenue des CTPD et CTPS relatifs aux emplois, des décisions relatives à la création de structures nouvelles sont intervenues dans certaines directions.

Les emplois correspondants, qui seront offerts dans le cadre des prochains mouvements de mutation, ne figuraient pas dans le référentiel des emplois de SIAMDOC et n'ont pu en conséquence être demandés.

Le tableau joint en annexe présente la liste, par catégorie, des nouveaux emplois ainsi offerts.

Les agents intéressés doivent formuler leurs vœux de façon manuscrite dans l'ordre de leurs préférences. Si une demande a déjà été déposée, il y aura lieu de préciser l'interclassement avec les vœux déjà exprimés.

## II. TRANSFERTS, SUPPRESSIONS ET REORGANISATIONS DE SERVICES

**DSF des Hauts-de-Seine Sud** : il est prévu de délocaliser, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, certains services de Boulogne et Nanterre.

Les structures concernées sont les suivantes : services de direction actuellement à Boulogne, transférés à Vanves, conservations des hypothèques actuellement à Nanterre transférées à Vanves, une partie du centre des impôts fonciers actuellement à Nanterre transférée à Sèvres.

Pour les catégories A et B, les affectations correspondantes seront prononcées, au 1<sup>er</sup> septembre 2006, sur des résidences provisoires (Vanves provisoire Boulogne, Vanves provisoire Nanterre, Sèvres provisoire Nanterre). Elles seront automatiquement inscrites sur les résidences définitives dès l'installation effective des services.

En ce qui concerne la catégorie C, il sera tenu compte de ces délocalisations dans le cadre du mouvement complémentaire prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

**DRESG** : dès le 1<sup>er</sup> septembre 2006, la plupart des services de cette direction seront installés rue du centre à Noisy-le-Grand (93).

En conséquence, aucune affectation ne sera prononcée sur la résidence « Paris », sauf pour les services suivants qui y restent implantés : agence comptable des impôts, brigade nationale d'enquêtes économiques, équipe du délégué interrégional.

Pour les autres services, seuls les vœux exprimés sur Noisy-le-Grand seront examinés.

**DSF de Seine-et-Marne** : depuis le mois de janvier 2006, les services précédemment installés à Savigny le Temple sont transférés à Lieusaint. Les vœux exprimés sur la résidence de Savigny ne donneront donc pas lieu à affectation. Seuls les vœux pour Lieusaint seront examinés.

Le chef de bureau,

Christian BRUN

•

## ANNEXE

Catégorie concernée	Direction	Résidence	Structure	
<b>Catégorie A</b>	Charente Maritime	La Rochelle	EDRA	
	Gironde	La Réole	EDRA	
	Nord-Lille	Lille	Hypothèques 2 <sup>ème</sup> bureau	
	Somme	Abbeville	EDRA	
		Amiens	EDRA	
	Réunion	Saint-Denis	Hypothèques	
	DNID	Saint-Maurice	Recette (ventes mobilières)	
	Essonne	Corbeil	EDRA	
	Hauts-de-Seine Sud	Vanves provisoire Boulogne	Direction	
		Sèvres provisoire Nanterre	Inspection cadastrale	
	<b>Catégorie B</b>	Alpes de Hte Provence	Sans résidence	EDRA
		Aube	Romilly s/seine	CDI/SIE
		Corse du Sud	Porto Vecchio	CDI/SIE
Finistère		Carhaix-Plouguer	EDRA	
Finistère		Chateaulin	EDRA	
Finistère		Douarnenez	EDRA	
Meuse		Sans résidence	EDRA	
Morbihan		Auray	EDRA	
Saône et Loire		Chalon sur Saône	SERCO	
Somme		Péronne	CDI/SIE	
Tarn et garonne		Moissac	SERCO	
Tarn et garonne		Montauban	SERCO	
Hauts de Seine Sud		Vanves Provisoire Boulogne	DIRECTION	
Hauts de Seine Sud		Sèvres Provisoire Nanterre	CDIFC	
Hauts de Seine Sud		Vanves Provisoire Nanterre	Hypothèques	
<b>Catégorie B -Géomètre</b>	Hauts de Seine Sud	Sèvres Provisoire Nanterre	CDIF	
<b>Catégorie C technique</b>	Indre	Issoudun	ASSCO	
	DNID	Lille	ASSCO	